

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASCO 30 Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association « Cap Sport Art Aventure et Amitié » (CAP SAAA) (15^e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Mme Alexandra CORDEBARD et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Cap Sport Art Aventure et Amitié » ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Cap Sport Art Aventure et Amitié », 190, rue Lecourbe 75015 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 23.000 euros est attribuée à l'association « Cap Sport Art Aventure et Amitié » (Cap SAAA) (1747 - dossier 2017_04609).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 521, nature 6574, ligne VF80003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO